

COMITE SYNDICAL
du jeudi 21 décembre 2017
A 14 h 45– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 21 décembre 2017** dans les locaux de l'EPTB Vilaine à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ETAIENT PRESENTS

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Monsieur Marc HERVE
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de l'EPTB Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

2017-14

COMITE SYNDICAL**du 21 décembre 2017****à 14h45 à LA ROCHE BERNARD****6. Eau Potable : Restructuration de l'usine d'Eau Potable Interdépartementale de Vilaine Atlantique – avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Le cabinet Safege a été attributaire du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de l'usine d'Eau Potable Interdépartementale de Vilaine Atlantique en juillet 2012. Le programme prévisionnel de travaux de la consultation, sur lequel s'est basé Safege pour élaborer son offre et estimer ses honoraires, prévoyait :

- Une amélioration de la filière de traitement concernant l'abattement de la matière organique et le traitement des micropolluants, par construction d'un double étage (décantation lamellaire et réacteur à charbon actif en poudre) en amont des filtres à sable à la place des décanteurs existants ;
- Des travaux de sécurisation hydraulique (maillage des files de traitement, doublement de certaines conduites) ;
- Des travaux de sécurisation électrique (mise aux normes des équipements et sécurisation de l'approvisionnement) ;
- Une mise à niveau de la filière de traitement des rejets ;
- Des travaux divers de rénovation des bâtiments existants conservés.

A l'issue des phases de diagnostic et d'avant-projet, le programme définitif de travaux a été arrêté par le maître d'ouvrage. Ce programme comprend le programme prévisionnel annoncé dans la consultation de maîtrise d'œuvre (avec un phasage revu en phase AVP, pour tenir compte de contraintes de continuité de service plus impactantes que prévu), mais également des modifications substantielles retenues par le maître d'ouvrage sur proposition du maître d'œuvre. Ces modifications permettent des améliorations complémentaires de la filière de traitement pour résorber certaines insuffisances mises en évidence lors du diagnostic :

- Ajout d'une étape de désinfection par ultraviolet venant compléter les désinfections existantes (ozone et chlore) afin d'avoir un spectre d'action élargi sur les parasites ;
- Construction d'une bache de contact chlore et de neutralisation finale pour améliorer les performances en matière de turbidité, de contrôle du pH et de désinfection avant transport en réseau ;
- Démolition des bâtiments actuels de filtration sur charbon en grains pour construire en lieu et place la bache de contact évoquée ci-dessus.

Ces modifications substantielles du programme (intégrées au marché de travaux sous forme d'une tranche conditionnelle) conduisent à réévaluer à la hausse la mission de maîtrise d'œuvre. Il a donc été proposé à la Commission d'Appel d'Offres de l'EPTB Vilaine de valider un avenant (annexé au présent rapport) qui reste dans la limite des 15% du montant du marché initial, seuil au-delà duquel l'économie du marché pourrait être considérée comme bouleversée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuve l'avis de la Commission d'Appel d'Offres**
- **autorise la Présidente à signer l'avenant**

**Pour extrait conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT